

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le jeudi 24 juillet 2025 à 18 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt, Michel Bélisle et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, greffière-trésorière agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

La conseillère Josée Bussièrès ainsi que le conseiller Jean Précourt sont absents.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025-07-275**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Glissement de terrain- Travaux de stabilisation du talus situé au rang Haut de la Rivière- Prise en considération des soumissions reçues- Octroi de contrat ;
03. Autorisation de paiement au MELCCFP- Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs- Travaux de stabilisation des berges du rg de l'île- Permis d'occupation de lots ;
04. Don à la Coopérative de Santé Shooner Jauvin suite au décès d'un citoyen centenaire soit M. Paul Shooner ;
05. Autorisation d'achat et de paiement pour des compteurs d'eau de 1 pouce Ultrason et les adapteurs- à l'entreprise Les Compteurs d'eau du Québec ;
06. Octroi de contrat pour une offre de services professionnels à LB Infra Conseils inc. pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de reconstruction de la patinoire extérieure située au 30 rue Principale Secteur Notre-Dame ;  
Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

**02. GLISSEMENT DE TERRAIN – Travaux de stabilisation du talus situé au rang Haut-de-la-Rivière – Prise en considération des soumissions reçues – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2025-01-20 mandatait la firme Les services TETRA TECH Inc. afin qu'elle procède à l'élaboration des plans et devis pour les travaux de stabilisation du talus sur le rang Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE le 27 juin 2025, l'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et que les soumissionnaires avaient jusqu'au 17 juillet 2025 pour déposer leurs soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les huit soumissionnaires suivants ont déposé leurs offres dans les délais prescrits :

<i>Cité Construction TM Inc</i>	<i>2 571 485,15 \$ taxes incluses</i>
<i>Excavation G.A.L. Inc</i>	<i>2 776 361,80 \$ taxes incluses</i>
<i>L4 CONSTRUCTION INC</i>	<i>2 039 540,85 \$ taxes incluses</i>
<i>Excavation Tourigny Inc</i>	<i>2 177 598,18 \$ taxes incluses</i>
<i>Construction Thorco Inc</i>	<i>2 797 151,09 \$ taxes incluses</i>
<i>Alide Bergeron et Fils Ltée</i>	<i>2 305 558,84 \$ taxes incluses</i>
<i>Les Entreprises Bryan Cloutier Inc</i>	<i>2 662 751,41 \$ taxes incluses</i>
<i>Construction &amp; Pavage Boisvert</i>	<i>2 326 977,88 \$ taxes incluses</i>

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a procédé à la vérification de la conformité des soumissions retenues et ont fait leurs recommandations en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont valides pour une durée de soixante jours (60) à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Ouellet analyste aux réclamations d'aide financière des particuliers nous confirme que la proportion des frais de stabilisation qui devront être facturés par dossier soit sur une base forfaitaire de :

M. Donald Gamelin	385 000 \$
Ferme Alaben inc.	155 940 \$
Municipalité de Pierreville	la balance des frais pour la stabilisation

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Gamelin ainsi que la Ferme Alaben inc. ne déboursent aucun montant personnellement puisqu'ils reçoivent les montants mentionnés plus haut en aide financière et que ces fonds représentent la proportion des frais de stabilisation qui leur sont facturés;

**2025-07-276**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les travaux de stabilisation du talus situé sur le rang du Haut-de-la-Rivière au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur L4 Construction Inc. pour la somme de 2 039 540.85 \$ taxes incluses ;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention de l'aide financière par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

QUE M. Donald Gamelin et la Ferme Alaben inc ne déboursent aucun montant personnellement dans le cadre de ces travaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Glissement de terrain – Rang Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**03. AUTORISATION DE PAIEMENT AU MELCCFP –  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA  
FAUNE ET DES PARCS- TRAVAUX DE STABILISATION  
DES BERGES DU RG DE L'ÎLE- PERMIS D'OCCUPATION  
DE LOTS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île, la Municipalité de Pierreville doit payé par un chèque visé ou un mandat poste au Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs un permis d'occupation de lots ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no LBA210620-LBA de 89,68 \$, émise le 1<sup>er</sup> juin 2025 par le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs pour le permis d'occupation de lots pour les Travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île et ce en faisant référence au dossier 4121-2025-0034 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-07-277**

Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no LBA210620-LBA au montant de 89,68 \$ taxes incluses pour le permis d'occupation des lots au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la faune et des Parcs.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Glissement de terrain – Rang de L'Île » 03 310 00 004*

**04. DON À LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER JAVVIN  
SUITE AU DÉCÈS D'UN CITOYEN CENTENAIRE SOIT M.  
PAUL SHOONER**

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin dernier, est décédé M. Paul Shooner, à l'âge vénérable de 102 ans ;

CONSIDÉRANT QUE M. Shooner a eu un parcours remarquable dans sa vie soit à titre de commerçant, historien et figure politique locale et ce au poste de député sous la bannière de l'Union Nationale de 1966 à 1970 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Shooner a œuvré au sein des gouvernements Johnson et Bertrand ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2017, M. Shooner était le doyen des anciens parlementaires en âge à l'Assemblée Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE en sa mémoire la famille a proposé de faire un don à la Coopérative de Santé Shooner Jauvin ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-07-278**

Il est proposé la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don au montant de 200 \$ à la Coopérative de Santé et de solidarité Shooner Jauvin en mémoire de feu M. Paul Shooner.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention- Divers organismes » 02 701 90 990*

**05. AUTORISATION D'ACHAT ET DE PAIEMENT POUR DES COMPTEURS D'EAU DE 1 POUCE ET LES ADAPTEURS À L'ENTREPRISE LES COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit en tout temps, disposer de compteurs d'eau intelligents, de différents formats et en quantités suffisantes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de 2 (deux) compteurs d'eau intelligents 1 po Ultra-son, adaptateurs 1 po inclus, au coût unitaire de ± 674,21 \$ taxes comprises, vendus par l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* ;

**2025-07-279**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement de deux (2) compteurs 1 po Ultra-son et adaptateurs vendus par *Les Compteurs d'eau du Québec* pour la somme de ± 1 367,97 \$ taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649*

**06. OCTROI DE CONTRAT POUR UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS À LB INFRA CONSEILS INC POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SITUÉE AU 30 RUE PRINCIPALE SECTEUR NOTRE-DAME**

**Cet item est reporté étant donné les coûts élevés pour cette dépense et les explications y apparaissent plus bas.**

CONSIDÉRANT QUE la firme LB INFRA CONSEILS INC nous soumet une offre de service professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de reconstruction de la patinoire extérieure située au 30 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprends la démolition de la patinoire existante, la construction d'une nouvelle surface de jeux en béton incluant les fondations granulaires et les travaux de drainage requis ;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'ingénierie associées aux travaux d'éclairage ainsi qu'à la fourniture et l'installation des bandes ne sont pas inclus dans la présente offre de services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE LB INFRA CONSEILS INC propose les activités suivantes dans la réalisation de leur mandat :

- Visite des lieux et rencontre de démarrage
- Relevé topographique
- Conception détaillée des ouvrages
- Préparation des plans et devis et devis préliminaires et définitifs
- Estimation des coûts
- Appel d'offres et assistance durant la période de soumission
- Analyse des soumissions et recommandations

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est exclues du présent mandat ;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires forfaitaires pour la réalisation de ce mandat sont de 11 037,60 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services professionnels de LB INFRA CONSEILS INC pour le projet de travaux de reconstruction de la patinoire extérieure dans le secteur Notre-Dame au montant de 11 037,60\$ taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : : « Patinoire secteur Notre-Dame » 03 310 02 008*

## **PÉRIODE DE QUESTION**

### **07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2025-07-280**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à :18 h28

---

**André Descôteaux**  
*Maire*

---

**Lyne Boisvert, CPA**  
*Directrice générale/  
greffière/trésorière*